

# Déclaration préalable

Août 2022

Depuis de nombreuses années, les crises sanitaires, climatiques, diplomatiques s'enchaînent. Et paradoxalement, nous vivons dans un contexte sociétal d'une obligation à être heureux. Notre entreprise, à l'instar de nombreuses autres sociétés, souhaite disposer d'employés heureux pour améliorer la performance individuelle et collective. Et cette exigence à être heureux, s'est propagée à toutes les strates de la pyramide comme un déni du réel.

Mais la quête du bonheur est toujours individuelle et rarement collective. Cette injonction permanente a des effets pernicieux sur la santé de chacun d'entre nous. Si tu n'es pas heureux c'est de ta faute, tu es naze. Et dans nos échanges interpersonnels, dans nos visites de site, il n'y a jamais eu autant de burn-out et de gens déprimés. Le bonheur naît d'une société en bonne santé où les individus savent se parler, dire les choses et se féliciter des améliorations, avec un dialogue social vivant et riche d'une écoute active.

L'expertise Sextant diligentée par notre CSE et restituée au mois de juillet 2021 vous rappelait, M. Le Directeur, votre obligation de prévention, née de la jurisprudence. Une obligation de moyens renforcés par une décision de la cour de cassation N° 14-24 444 du 25 novembre 2015 : «L'employeur doit démontrer avoir pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.»

DTSI demain a été mis en œuvre au mois de novembre 2021 avec la création de nouvelles CSSCT. Et dans ce contexte organisationnel, le CSE avait émis le souhait de disposer des documents DUERP et PAPRIACT à jour au moment de la Transformation. Or, au mois de septembre 2022, nous étudions les bilans HSCT de structures disparues. Ce travail d'archéologue nous laisse perplexe. Serions-nous si laborieux ou auriez-vous oublié ce qu'était une notion de moyens renforcés pour étudier avec attention l'évolution de nos conditions de travail ?

Le vécu des salariés, s'il peut se comprendre à l'aune d'un passé, doit s'étudier dans une analyse du présent. Nous espérons donc que cette recherche du temps perdu se fasse sans le souci de donner du sens à la situation présente.

Les élus de la CFE CGC Orange vous demandent d'acter la mise en place d'un point régulier, à chaque CSE, pour discuter de santé sécurité et conditions de travail dans des délais respectueux des difficultés remontées par les représentants du personnel.

Nous vous remercions.

## Vos élu(e)s au CE DTSI :

AJASSE Karen, BOUTIN François-Xavier, CAO Nathalie, CHAZELAS Brigitte, DESCATOIRE Fabienne, ESNAULT Fabien, FEJOZ Sophie, GUIBERT Bernard, MOREAU Bruno, OUADI Mahmoud, TEISSANDIER Richard

AYMAT Patrice, COLLAS Virginie, DARNIS Dominique, ESCALON Danielle, HABAY Annick, KHODRI Saïd, LEROY Julien, LORTEAU Marie-Cécile, MAUREL Nadine, SERAFIN Gabriel, SOURISSEAU Hervé,

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

